



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

normes

Question écrite n° 46587

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les normes de qualité des marques françaises d'hôtellerie installées à l'étranger. En effet, ces grandes sociétés véhiculent souvent l'image de qualité acquise par notre pays dans ce domaine tout au long des 30 dernières années. Dans cette perspective, pour renforcer cette image à l'étranger qui est souvent unanimement reconnue, il pourrait être proposé que ces hôtels puissent adopter des critères français d'hygiène, de propreté, de formation, de tenue des personnels, de la qualité de l'hébergement et de la restauration. Ces critères sont parfois plus exigeants que ceux des pays de localisation d'accueil. Ces mesures de la qualité française pourraient d'ailleurs participer à la promotion de ces marques dans ces pays étrangers et satisfaire la clientèle de notre pays qui voyage et préfère y fréquenter les chaînes d'hôtels habituels. Il lui demande donc s'il compte rappeler ces idées et ces principes aux principaux responsables de ces organismes hôteliers français installés à l'étranger.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46587

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3419

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)